République Française
Département : MEUSE
Arrondissement : Bar-le-Duc
NUBECOURT - COMMUNE

Procès verbal

Le jeudi 11 juin 2026 à 20 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 02 juin 2026, s'est réunie sous la présidence de Dominique MINEBOIS.

Secrétaire de la séance : Flora DECHAMPS

Présents : Adelin LEFRAND, Gaëtan TISSERANT, Dominique MINEBOIS, Martin GABRIEL, Thierry DEPONT, Paméla BEAUFORT, Flora DECHAMPS, Aurélie MONVOISIN, Debby SCHNEIDER, Delphine STEPHANY
Représentés : Sylvain FURNON représenté par Thierry DEPONT

Ordre du jour *:*

- Projet de réhabilitation de l'appartement communal de Bulainville: délibération de lancement des travaux 'gros œuvres'.
- Réhabilitation de l'ancienne mairie de Fleury : présentation des devis architectes pour étude de faisabilité et délibération de lancement.
- Point sur travaux Voiries et Caniveaux.
- Motion LEADER.
- Points sur autres chantiers en cours.
- Cérémonie Poincaré.
- Questions diverses.

Délibérations du conseil *:*

Réhabilitation du logement de Bulainville (N° DE_019_2026)

Afin de réhabiliter le logement communal de Bulainville et de pouvoir le remettre en location, des devis ont été demandés pour des travaux de gros œuvre, plâtrerie et isolation.

Le Conseil Municipal, après délibérations et à l'unanimité:

- AUTORISE le Maire à signer le devis de l'entreprise **GANASSALI** d'un montant de **55 291.60€TTC** et comprenant le versement d'un acompte de 30% soit **16 587.48€**.

Délibération : adoptée

Réhabilitation de l'ancienne mairie de Fleury sur Aire (N° DE_020_2026)

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que 3 bureaux d'architectes ont été consultés afin de réaliser une étude de faisabilité pour la réhabilitation de l'ancienne mairie de Fleury sur Aire en logements locatifs et du hangar en salle communale. Seuls 2 d'entre eux ont répondu et chiffré leurs honoraires pour cette étude: **LIGNE H** de Naives-Rosières présente un devis d'honoraires de **10 200€ TTC** et **ACANTHE** de Bar-le-Duc chiffre l'étude à **10 800€ TTC**.

Le Conseil Municipal, après délibérations:

• CHOISIT le bureau d'architecte **LIGNE H**
• AUTORISE le Maire à signer le devis correspondant.

Délibération : adoptée

Soutien au programme LEADER (N° DE_021_2026)

Monsieur le maire informe le Conseil de l'alerte de la fédération LEADER France.

L'Union Européenne prépare le budget 2028-2034. Dans les orientations définissant les moyens alloués au développement rural plusieurs pistes fragilisent le programme LEADER dont :

-Disparition du financement réservé au programme LEADER

-Dilution dans un fonds unique rendant LEADER moins visible et moins prioritaire

-Affaiblissement du rôle des GAL : les groupes d'action locale perdraient leur pouvoir

de décider de soutenir ou non les projets présentés

-Risque de revenir à des dispositifs plus centralisés et moins adaptés aux réalités locales

LEADER France alerte les GAL : la fédération Leader France, créée en 1997, joue un rôle important de mise en réseau entre les GAL et l'ensemble des acteurs impliqués dans le programme LEADER afin de créer un réseau national fort du programme LEADER.

LEADER France représente les Groupes d'Action Locale (GAL) auprès des instances nationales et européennes, afin de défendre la place du développement rural et du programme LEADER. LEADER France défend :

1.Un budget sécurisé

- Maintien d'un taux minimal FEADER spécifique pour garantir un financement stable du développement rural.

-Visibilité pluriannuelle pour les GAL et les collectivités, afin de programmer des projets sur plusieurs années.

2. Une gouvernance locale préservée

- Rôle décisionnel des GAL maintenu, pour que les choix restent faits au plus près du terrain.

- Priorités définies par les élus et acteurs locaux, en fonction des besoins réels du territoire.

3. Une simplification réelle

-Procédures plus rapides et plus lisibles, pour faciliter le montage de projets.

- Allègement des contrôles et des justificatifs, afin de réduire la charge administrative pour les communes et porteurs de projets.

4.Une ingénierie locale reconnue

- Animation territoriale financée, indispensable pour accompagner les communes et les acteurs locaux.

- Soutien à l'innovation et à la coopération, pour encourager les projets ambitieux et les dynamiques collectives.

Considérant que la baisse de financement Leader ou sa disparition dans un fonds unique est un risque majeur de :

-Perte de pouvoir direct d'accès des communes rurales au financement européen,

-Ralentissement de l'économie rurale et de fragilisation du tissu social et culturel rural : les acteurs associatifs, économiques et publics disposeront de moins de moyens et d'autonomie pour initier et soutenir des projets innovants et de développement,

-Perte d'ingénierie locale.

Considérant que la disparition ou la dilution des fonds LEADER, va à l'encontre du soutien des dynamiques rurales locales qui contribuent à faire du milieu rural un lieu de vie accueillant et créatif pour toutes les générations :

Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-Prend acte de l'alerte de LEADER France et demande :

o Le maintien d'un budget sécurisé LEADER et de l'ingénierie associée

o La préservation d'une gouvernance locale GAL

o La simplification des procédures

-Appelle les communes du territoire Leader Cœur de Lorraine à soutenir le programme LEADER

-Appelle les Parlementaires meusiens à soutenir le programme LEADER

-Autorise monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Délibération : adoptée

Point sur travaux de Voirie et Caniveaux :

En 2026, des travaux de réfection de bandes de roulement ont été menés à Nubécourt, chemin de Liépré, et au niveau du pont, ainsi qu'à Fleury : chemin fossé des Vaux.
Concernant Bulainville, un remplacement de buses a été réalisé route de Souilly.

D'ici la fin de l'année, les bandes de roulements des rues suivantes seront rénovées :

- Rue du Moulin à Nubécourt
- Rue du petit coin à Fleury
- Rue Germain Guérard à Bulainville

Le Conseil Municipal a recensé les besoins de rénovations prioritaires des caniveaux : La décision de lancement des travaux sera prise au cours du dernier trimestre 2026 en fonction des crédits encore disponibles.

Cérémonie Poincaré :

Depuis 2020 aux alentours de la fête nationale et sur leur lieu d'inhumation, le Souvenir français honore la mémoire des présidents français décédés.
Traditionnellement depuis 1946, la commune organise une cérémonie similaire en octobre, date d'anniversaire du décès du président POINCARE.
Le Conseil Municipal envisage de ne faire plus qu'une seule cérémonie à compter de 2027.

Dominique MINEBOIS
Président de séance

MAIRIE DE NUBECOURT
55250